

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

## Bureau du Directeur

### REUNION DU 05/01/23

**Président** : Eric WATTELLIER

**Président Délégué** : Marc WATTELLIER

**Vice-Présidente** : Aline GARRIGUE (excusée)

**Secrétaire Général** : Vincent GRISORIO (excusé)

**Secrétaire Adjointe** : Sandrine DOMART

**Trésorier Général** : Christophe SALMERON (excusé)

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, le Bureau du Comité Directeur prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

### CORRESPONDANCE

**SALEILLES OC** : du 20/12/23, concernant le match D2 du 04/12/22 SALEILLES / VINCA 2. Le Comité Directeur rappelle au club les dispositions des articles 18 et 29 des épreuves officielles de l'annuaire du District et 186 des RG de la FFF.

**CDOS 66** : du 20/12/23, invitation à son AG du Samedi 25/03/23 en matinée à la salle polyvalente de l'Espace Christian BOURQUIN à St Féliu d'Amont. Marc WATTELLIER sera présent.

**FC POLLESTRES** : du 22/12/22, copie de l'appel formulé en Ligue concernant sa remise en activité en catégorie U15 pour la 2ème phase. Pris note.

**AS PERPIGNAN MEDITERRANEE** : du 27/12/22, copie de l'appel formulé en Ligue concernant sa remise en activité en catégorie U15 pour la 2ème phase. Pris note.

**FC LATOUR BAS ELNE** : du 01/01/23, concernant le match CR U15 du 18/12 LE SOLER / LATOUR BAS ELNE. Dossier transmis à la CDA.

**M. L. BADI** : du 02/01/23, copie d'un courrier envoyé à un club. Pris note.

**CANET RFC** : du 03/01/23, candidature pour l'organisation de la Finale Régionale du Festival Foot U13 Pitch. Dans l'attente de réception de l'attestation de prêt des installations sportives de la Mairie de Canet-en-Roussillon.

**LFO** : du 01/01/23, modalités concernant la journée nationale des bénévoles du 29/04/23. Liste dans candidats choisis à communiquer le 01/03/23 via le lien joint au courriel. Pris note.

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

## CARTON VERT



Mise en place du **carton vert** en catégorie **U15 D1** pour la 2ème phase.

### OBJECTIF

Le dispositif Carton Vert est une action permettant de valoriser les bonnes attitudes des joueurs sur le terrain afin d'encourager les bons comportements.

### ATTITUDES VALORISÉES

Toutes les attitudes spontanées positives en lien avec les valeurs de la FFF :

**P**LAISIR : Privilégier le beau geste ou le beau jeu / Vivre avec enthousiasme et générosité son match / Partager des émotions sans exubérance avec ses partenaires...

**R**ESPECT : Contribuer à la bonne entente au sein de l'équipe / Reconnaître les belles actions de l'adversaire / Porter les consignes de l'éducateur ou de l'arbitre...

**E**NGAGEMENT : Avoir le goût de l'effort et du dépassement de soi / Être un capitaine exemplaire / Continuer à jouer tout le match, même largement mené...

**T**OLÉRANCE : Minimiser l'erreur d'un partenaire / Accepter d'être remplacé / Favoriser l'acceptation de l'erreur arbitrale...

**S**OLIDARITÉ : Réconforter un coéquipier en difficulté / Rester unis dans la défaite / Se comporter comme un remplaçant exemplaire...

### MISE EN PLACE

Le club accueillant est chargé de la mise en place du dispositif. Deux observateurs neutres sont désignés pour identifier les joueurs auteurs de bons gestes au cours de la rencontre.

Un éducateur, un dirigeant ou encore un parent peuvent occuper ce rôle d'observateur, la seule condition étant que leur nombre par équipe soit identique.

Les observateurs de l'équipe A se concentrent sur le comportement des joueurs de l'Equipe B, et inversement.

### A L'ISSUE DU MATCH :

Sont désignés le ou les joueurs à récompenser. Les lauréats reçoivent un carton vert sur lequel est inscrit leur nom. La remise se fait soit dans le vestiaire, soit sur le terrain, en présence des acteurs du match (joueurs et arbitres).

Le motif de la désignation est annoncé en s'appuyant sur les 5 valeurs «PRÊTS». Un classement par équipe comptabilisant le nombre de cartons verts reçus, sera réalisé à l'issue du championnat.

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

## ATTRIBUTION :

3 cartons verts au maximum par match : 2 décernés par les observateurs (1 joueur ou joueuse maximum par équipe), 1 décerné par l'arbitre (1 joueur ou joueuse maximum par rencontre). L'attribution d'un carton vert n'est pas une obligation, il est décerné dans le cadre de bonnes attitudes.

## SUIVI :

La Feuille de Match Informatisée, qui permettra l'enregistrement des bénéficiaires tout au long de la saison, assurera le recensement des joueuses et joueurs concernés.

DISPOSITIF SIMPLE avec une Configuration sur la FMI ne nécessitant pas de contraintes particulières.

L'officiel de la rencontre renseigne sur la FMI le/les bénéficiaires ainsi que la valeur prônée.

La FFF fournit les CARTONS VERTS pour les bénéficiaires distribués à l'ensemble des clubs concernés.

A travers la FMI, l'arbitre saisira le ou les CV dans l'onglet DISCIPLINE.

L'information doit être notifiée sur la FMI de la même manière que pour l'attribution d'un carton jaune et rouge :

- 1) Sélectionner le carton vert
- 2) Identifier le joueur par équipe
- 3) Associer la valeur (MOTIF)
- 4) Détailler succinctement l'action de valorisation effectuée (INFO COMPLEMENTAIRES)

Une communication sera faite vers les officiels des rencontres couvertes pour s'assurer de la bonne mise en place de l'opération.

-Pour une plus grande visibilité, nous vous recommandons de prendre une photo en fin de rencontre lors du protocole de remise, et de l'envoyer par email au district.

A réception, nous les diffuserons sur les réseaux sociaux du District.

A l'issue de la saison, la Ligue du Football Amateur dotera chaque joueur lauréat (remise lors de l'AG du District de Football des P-O).



**PLAISIR**



**RESPECT**



**ENGAGEMENT**



**TOLÉRANCE**



**SOLIDARITÉ**

**Le Président  
Eric WATTELLIER**

**La Secrétaire Adjointe  
Sandrine DOMART**